



La lettre de la **prévention** et de la **protection** de **l'enfance** n°6

Schéma de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025
Prévenir, protéger et défendre les Droits de l'enfant



ÉDITORIAL

L E 4 FÉVRIER DERNIER, près de 800 acteurs concourant à la prévention et à la protection de l'enfance sur le territoire

parisien ont participé à la demi-journée de présentation du Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025, placé sous le signe des droits de l'enfant.

Les professionnels de la Ville, du secteur associatif, mais aussi les acteurs de la prévention, de la santé, de la Justice et de l'Éducation nationale, sont désormais mobilisés pour mettre en place les orientations définies pour les cinq prochaines années, afin de faire évoluer l'accompagnement des enfants et des familles dans le cadre des actions de prévention et de protection de l'enfance à Paris.

Ce schéma, voté à l'unanimité lors du Conseil de Paris du 16 décembre 2021, prend une dimension toute particulière, car pour la première fois il est construit en prenant en compte les propositions formulées par les enfants accompagnés par l'ASE ainsi qu'un certain nombre de leurs familles. **Près de 130 enfants et jeunes accompagnés dans tous les différents dispositifs de l'Aide sociale à l'enfance parisienne ont ainsi été mobilisés** dans le cadre d'ateliers conduits par la Mission des Droits de l'Enfant, créée en septembre 2020. Toutes et tous ont été sensibilisés à leurs droits et invités à formuler des propositions de points d'amélioration et de changement qu'ils souhaitent voir advenir. Leurs propositions ont été intégrées aux actions définies dans le cadre du schéma. La parole des enfants, restituée dans un livret disponible ICI, a été particulièrement inspirante et permet de mieux comprendre leurs besoins afin de mieux y répondre.

La volonté de la Ville d'associer toutes les personnes concernées à la définition des orientations du schéma s'illustre également par la participation des parents d'enfants accompagnés au titre de la protection de l'enfance dans le cadre **d'un partenariat inédit mis en place avec l'équipe du Centre de recherches éducation et formation (CREF) de**

l'Université de Nanterre. Ainsi, plus de cent parents se sont exprimés sur leurs besoins, leurs attentes, mais aussi sur la manière dont ils perçoivent les droits de leur enfant et leur participation à son accompagnement.

Enfin, ce schéma a été construit avec **la participation de l'Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat Repairs 75 !** aux 11 groupes de travail. L'association occupe une place singulière, en tant que membre du comité de pilotage qu'elle a intégré il y a plusieurs années dans le cadre du suivi du précédent schéma.

Ces **11 groupes de travail thématiques**, qui ont permis de définir les orientations pour la protection de l'enfance à Paris, ont été animés par l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance et ont réuni plus **250 acteurs de la protection de l'enfance et 11 chercheurs** (professeurs des universités, maîtres de conférences, médecins, etc.) qui se sont engagés pour alimenter les réflexions en introduisant et en participant aux groupes de travail.

Au regard de cette mobilisation générale, nous allons désormais nous attacher à mettre en œuvre chaque action, en portant une attention particulière aux propositions qui ont été formulées par les enfants et jeunes et par les parents, afin de garantir l'exercice de leurs droits. **Nous veillerons particulièrement à l'effectivité de leur participation individuelle et collective et à ce que leur parole soit mieux prise en compte et ce, à toutes les étapes** du parcours de l'enfant

Je compte sur vous et vous adresse mes salutations et mes remerciements les plus chaleureux pour votre engagement au service de l'intérêt des enfants.



Dominique Versini

Adjointe à la Maire de Paris chargée des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance

12 mesures phares, 100 actions

Le Schéma de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025 comporte 100 actions et repose sur les 12 mesures phares suivantes :

- 1. Former les enfants accompagnés à leurs droits fondamentaux** via le déploiement de la Mission Droits de l'enfant dans tous les établissements, en régie et associatifs.
- Créer dans chaque établissement et service de l'aide sociale à l'enfance **une instance de participation des enfants et prendre en compte la parole de l'enfant** à toutes les étapes de sa vie, de son placement jusqu'à son orientation professionnelle.
- Organiser la vie quotidienne des enfants au plus près de leurs besoins, notamment :**
 - ▶ faciliter les liens de l'enfant avec les personnes qui comptent pour lui (amis, proches, etc.)
 - ▶ développer des temps autour de l'alimentation et de l'apprentissage de la cuisine
 - ▶ permettre un accès au numérique
 - ▶ garantir des espaces d'intimité dans les lieux d'accueil, y compris collectifs
 - ▶ ouvrir les établissements sur leur quartier
- Faire de l'accompagnement scolaire une priorité**
 - ▶ créer au sein de chaque établissement un référent scolarité spécialement formé
 - ▶ développer le soutien scolaire
- Systématiser un bilan de santé psychique et somatique** dans le mois suivant l'admission à l'aide sociale à l'enfance.
- Nommer des « référents Maison départementale des personnes handicapées » (MDPH)** au sein des services de l'Aide sociale à l'enfance afin d'améliorer l'accompagnement des enfants confiés en situation de handicap.
- Créer un baromètre triennal** permettant d'établir un bilan sur la scolarité et la santé physique et psychologique des enfants de 12 ans pris en charge à l'aide sociale à l'enfance.

- Améliorer le premier accueil et l'évaluation de la minorité** des mineurs non accompagnés **et poursuivre le renforcement de l'accompagnement des mineurs non accompagnés** notamment dans leur parcours d'insertion.
- Proposer un droit à l'accompagnement en contrat jeune majeur jusqu'à 21 ans** à tous les enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance de Paris, renforcer les liens avec le monde de l'entreprise et mettre en avant les parcours de réussite dans leur diversité.
- Expérimenter un accompagnement au-delà de 21 ans** lorsque le projet de formation le justifie.
- Mieux accompagner les enfants victimes de violences** en systématisant, chaque fois que nécessaire, la nomination d'un administrateur ad hoc et la désignation d'un avocat pour l'enfant.
- Ouvrir des établissements novateurs pour mieux prendre en compte les besoins des enfants :**
 - ▶ **Développer les lieux d'accueil permettant le maintien des liens de fratries pour les enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance, de type « village d'enfants ».**
 - ▶ **Transformer progressivement l'hébergement hôtelier des familles prises en charge au titre de l'ASE** en appartements partagés ou en lieux de vie collectifs.
 - ▶ **Ouvrir un foyer de protection de l'enfance novateur dédié aux enfants victimes d'inceste** et développer la formation des professionnel·le·s de l'enfance des autres établissements parisiens (action 20 du Plan parisien de lutte contre les violences aux enfants).
 - ▶ **Ouvrir un établissement novateur dédié aux enfants co-victimes de violences conjugales avec leurs mères** et nécessitant une prise en charge familiale spécifique en protection de l'enfance, renforcée par une équipe mobile (action 21 du Plan parisien de lutte contre les violences aux enfants)

Un suivi effectif de la mise en œuvre des actions

Afin garantir la mise en œuvre effective des orientations définies collectivement pour la protection de l'enfance à Paris, une méthodologie a été définie, en s'appuyant sur les recommandations de la Cour des comptes et de l'Observatoire national de la protection de l'enfance, pour suivre chaque action du schéma. Cette méthode s'appuie sur :

- ▶ la définition d'indicateurs de suivi,
- ▶ la désignation de pilotes identifiés pour suivre chaque action,
- ▶ un comité de suivi qui réunit tous les six mois les pilotes pour rendre compte de l'avancée des actions,
- ▶ un comité de pilotage qui réunit chaque année les signataires du schéma pour un état des lieux partagé des avancées des actions définies par la Ville et ses partenaires,
- ▶ une journée de bilan réunissant chaque année l'ensemble des acteurs concourant à la protection de l'enfance sur le territoire parisien, pour présenter l'avancée des actions du schéma,
- ▶ la diffusion de la lettre d'information de l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance qui permet de présenter chaque mois, grâce à un dossier thématique présentant, les grandes orientations de la protection de l'enfance à Paris définies dans le cadre du schéma de prévention.

Liens utiles

 Le Schéma parisien de la prévention et de la protection de l'enfance 2021-2025

- ▶ Tome I
- ▶ Tome II : Les fiches actions

 La consultation des enfants accompagnés par l'ASE

 La démarche de participation des parents au schéma



Une vidéo pour comprendre le Schéma de prévention et de protection de l'enfance

